Saison 1979-1980

Assemblée générale le 15 mai 1980 à la salle Gérard Philippe à Montélimar

Président : Louis CELLIER

Démission de Robert SONZOGNI

78 clubs

3 920 licenciés dont 1 819 en masculins 2 080 en féminins

89 arbitres officiels

La commission des officiels impose aux clubs :

- ✓ ayant moins de 4 équipes Séniors engagées en championnat de fournir un arbitre et un arbitre élève
- ✓ ayant plus de 4 équipes Séniors engagées en championnat de fournir deux arbitres et un arbitre élève.

Si les clubs ne peuvent fournir les arbitres exigés : une amende de 300 francs sera octroyée.

Vote sur la question suivante :
« Les clubs pensent que pas mal de problèmes seraient résolus si les clubs recevant pouvaient imposer leurs horaires ».
Résultat du vote : 78 voix (OUI) – 7 voix (NON) – 48 voix (Abstentions)
Amendement au règlement en vigueur adopté et applicable la saison 1980-1981.

Excellence Masculin	PS Annonay
Excellence Féminin	PS Annonay
Promotion Excellence Masculin	ES St Jean de Muzols
Honneur Masculin	AS Roiffieux
Honneur Féminin	ES St Jean de Muzols
1ère Division M.	US Aubenas
1ère Division F.	Rhodia club
2ème Division M.	AS Tricastine
Juniors M.	PS Annonay
Juniors F.	CS Foyer Valence
Cadets	AG Tain Tournon
Cadettes	CS Foyer Valence
Minimes M.	La Voulte Sportif
Minimes F.	ES St Jean de Muzols
Benjamins	AG Tain Tournon
Benjamines	AL St Uze

Coupe Drôme Ardèche Féminine	Rhodia Club
Coupe Drôme Ardèche Masculine	US Saulce